Local Syndical :
CFP de Châteaulin
5, Place de Kerjean
CS 90055
29150 Châteaulin

solidairesfinancespubliques.ddfip29
@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Social d'Administration Local du 3 avril 2023
Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis maintenant plus de 2 mois, le monde du travail et la jeunesse se mobilisent contre la réforme des retraites portée par le gouvernement Borne.

Malgré une grève longue particulièrement éprouvante dans ce contexte d'inflation, les travailleurs et travailleuses continuent en masse à faire grève et à manifester leur opposition au recul de l'âge légal de départ à la retraite.

Cette mobilisation ne faiblit pas, elle continue de se populariser, et est toujours davantage soutenue dans l'opinion publique.

La morgue et le mépris du gouvernement et du Président de la République n'ont que trop duré. Il faut désormais écouter l'intersyndicale et tous ceux et celles qui se sont mobilisés depuis le mois de janvier : cela signifie retirer cette réforme minoritaire qu'Emmanuel Macron tente d'imposer par la force, par le 49-3, comme par la répression policière.

Solidaires Finances Publiques salue et apporte son soutien à tous·tes les collègues agent·es publics qui se mobilisent contre cette réforme injuste, inutile, et inefficace, et appele à maintenir la pression sur le gouvernement, par la grève, les manifestations, et les actions notamment de blocage.

De nouveau, le jeudi 6 avril, une grande journée de grève, de lutte, et de solidarité contre la réforme s'annonce.

Depuis le début du débat parlementaire sur les retraites, le gouvernement ne cesse de répéter qu'il n'y aurait aucune autre alternative que de reporter l'âge légal de départ et d'accélérer la durée de cotisation, pour «sauver» notre système par répartition.

Pour nous le prouver, des montants à 10 chiffres sont jetés en pâture à l'opinion publique. Cette dramatisation à grand renfort de milliards n'est pas nouvelle, elle avait déjà été employée pour les précédentes réformes sur les retraites.

Aujourd'hui cet argument ne passe plus. Il n'y a plus de résignation chez les salarié.e.s.

A partir de là trois solutions :

- Accepter le déficit qui sera absorbé et résorbé par les futurs excédents.
- Diminuer le montant des dépenses des retraites en retardant l'âge légal de départ par exemple.
- Augmenter les recettes allouées au financement des retraites.

De l'argent il y en a pour financer nos retraites, aux finances on sait ça !

Derrière la question du financement des retraites, c'est bel et bien la question de la répartition des richesses qui est posée. Des solutions existent pour combler le déficit provisoire et pour envisager une réforme ambitieuse pour améliorer le système existant.

D'autres choix sont possibles sans mettre en péril notre économie !

Le Président Macron, lors de ses sorties promotionnelles et de communication à Rungis et au salon de l'agriculture, n'a pas arrêté de vanter la «valeur travail». Mais que veut dire pour lui «valeur travail» ?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en matière de fiscalité, malgré sa promesse de lutter contre la rente, les revenus de capitaux sont moins taxés que le travail grâce au prélèvement forfaitaire unique dit «flat tax». Les actionnaires de Total, de LVMH, des autoroutes, de Stellantis (ex Peugeot-Citroën), en d'autres termes les assistés du capital lui en sont éternellement reconnaissants.

Par contre, les agents de la DGFiP attendent toujours la reconnaissance de leur investissement et leur travail qui consisterait notamment à augmenter d'au moins 20 % le point d'indice afin de compenser son quasi gel depuis 2010.

Le ministre des Comptes Publics, M. Attal, se félicite dans la presse d'un montant record de 14,6 milliards d'euros mis en recouvrement au titre de la fraude fiscale en 2022, dont 9 milliards concerneraient les entreprises, et 2,2 milliards la TVA.

Les chiffres annoncés par le Ministre ne sont pas encore mis à disposition des Organisations Syndicales, et le rapport d'activité 2022 de l'Administration n'est pas encore connu. Mais si une augmentation se confirme, il faudra savoir ce qu'il y a derrière ces données.

D'ores et déjà, **Solidaires Finances Publiques** émet certaines réserves :

- Les chiffres annoncés par le Ministre concernent la fraude mise en recouvrement et non les montants encaissés par l'État.
- L'évolution de la lutte contre la fraude fiscale, en particulier avec la loi Essoc, favorise les règlements transactionnels qui, s'ils permettent de recouvrer certains montants issus de la fraude par des négociations entre le fisc et les entreprises, engendrent des manques à gagner colossaux pour les finances publiques, et favorisent l'iniquité fiscale entre les contribuables.

- Le nombre de sociétés imposables à la TVA et le nombre de foyers fiscaux ont beaucoup augmenté ces dernières années (pour les entreprises imposables à la TVA, nous sommes passés de 6 024 249 entreprises en 2018 à 7 558 782 entreprises en 2021), il est donc mécaniquement normal d'avoir une hausse des rehaussements sur la fraude à la TVA.
- Par ailleurs, dans son dernier rapport, le conseil des prélèvements obligatoires constate une tendance à la baisse des droits de TVA rappelés lors des contrôles fiscaux, avec un montant encaissé en 2021 de 15 % inférieur à celui de 2018. Là aussi, cela permet de relativiser les comparaisons aux années précédentes.

Nous vous rappelons, Monsieur le Président, que notre Organisation Syndicale évalue la fraude et l'évasion fiscales entre entre 80 et 100 milliards d'euros par an.

Face à ces enjeux, **Solidaires Finances Publiques** réitère le besoin d'avoir des moyens humains, juridiques, techniques, et matériels pour véritablement lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Dans les précédents observatoires internes de la DGFiP, les agentes et les agents ont dénoncé les réformes et réorganisations incessantes, l'augmentation de leur charge de travail qui n'est plus en adéquation avec les effectifs réels dans les services, la chute vertigineuse de leur pouvoir d'achat.... sans pour autant que la DGFiP n'en tire les conséquences en terme de recrutement, de rémunération, de maintien du maillage territorial, d'exercice de sa mission de service public pour l'intérêt général.

Les nombreux messages de rappel pour participer au dernier observatoire interne, qui donnent à croire que nos «réponses orienteront les plans d'actions visant à l'amélioration des conditions de travail et modes de fonctionnement mis en place au sein du Ministère et de vos Directions» sont au mieux hypocrites et au pire provocateurs.

En conclusion de cette déclaration liminaire, et en application de l'article 47 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration des administrations et établissements publics de l'État, qui indique que le CSA débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux. **Solidaires Finances Publiques** souhaite savoir quand aura lieu cette réunion de programmation des travaux ?

L'article 71 du décret susmentionné indique que, chaque année, le Président de la Formation Spécialisée du Comité soumet pour avis, à celle-ci, un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Ce programme annuel de prévention est établi en application de l'article 73 du décret, et à partir de l'analyse à laquelle il est procédé des informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique.

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** vous demande de convoquer, de toute urgence, une réunion du Comité Social d'Administration afin de procéder à l'examen du rapport social unique de l'année 2022.

Une fois ce rapport social unique examiné par le CSA, et transmis aux membres de la Formation Spécialisée, **Solidaires Finances Publiques** vous demande de soumettre, pour avis, aux représentant.es des Organisations Syndicales réuni.es en Formation Spécialisée, un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Il avait été annoncé que l'examen du règlement intérieur pour les CSA, serait présenté aux Organisations Syndicales en mars 2023. Cela était déjà inacceptable. Quel superlatif employer maintenant alors que nos élu.e.s siègent ce jour à un second CSA sans avoir en leur possession ledit règlement intérieur ???

Dans tous les cas, **Solidaires Finances Publiques**, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFiP dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons adaptés.

Nous continuerons plus que jamais, en 2023, à nous mobiliser pour une DGFiP renforcée, reconnue, réhumanisée, au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale, et environnementale, et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.